

Les séminaires d'ausonius



jeudi 3 avril 2025 à 18h

Amphi archéo (ACH005) de la Maison de l'archéologie

La gestion des pâturages en Gascogne et Languedoc aux XII^e-XIII^e siècles



Roland VIADER

Chargé de recherche au CNRS

Framespa, CNRS/Université de Toulouse

Les troupeaux du village et leurs gardiens. Miniature de la seconde moitié du XVe siècle illustrant le Livre des prouffits champêtres et ruraux de Pierre de Cressent (Chantilly, Musée Condé, 0340)

En Gascogne comme en Languedoc, l'accès aux pâturages était aux XII^e et XIII^e siècles régi par des règles strictes de compascuité dont la généralité a longtemps été ignorée des historiens. Les donations et les concessions de coutumes donnent parfois l'impression que les seigneurs pouvaient librement disposer des herbages et des bois, mais un examen minutieux montre qu'ils devaient en réalité composer avec les droits de multiples parties, à titres individuels aussi bien que collectifs.



ausonius.u-bordeaux-montaigne.fr